

COMMUNE DE LE FOLGOET

ACTE D'ENGAGEMENT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
REALISATION D'UNE HALLE DE LOISIRS A
DOMINANTE « PETANQUE »**

Maître d'ouvrage : Commune de LE FOLGOET

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de la mission (CCTP),

Après avoir rempli la déclaration du candidat et produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

m'engage sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission décrite dans le CCTP dans les conditions ci-après définies.

affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 du CMP.

nous engageons sans réserve, en tant que **co-traitant groupés solidaires**, représenté par M. ou Mme _____, mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission décrite dans le CCTP dans les conditions ci-après définies.

affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 du CMP.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** dans chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours à compter de la date de réception des offres fixée dans le règlement de consultation.

Article 3 : offre de prix

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2014. Les prix sont fermes et forfaitaires.

Rémunération :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché :

- je m'engage, sur la base de mon offre
- le groupement dont je suis le mandataire s'engage, sur la base de l'offre du groupement
- l'ensemble des membres du groupements s'engage, sur la base de l'offre du groupement

et conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées au prix indiqué ci-dessous :

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le marché suivant :

Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une halle de loisirs.

Montant de l'offre :

Montant hors TVA :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant TTC arrêté en lettres à :

Décomposition du prix :

Prestations comprises dans l'offre :

ESQ – APS (APD) : HT

PRO : HT

ACT : HT

VISA : HT

DET : HT

AOR : HT

Total HT HT

TVA HT

TOTAL TTC HT

Article 4 : sous-traitance

Indiquer néant dans cette case si la sous-traitance n'est pas envisagée. Dans le cas contraire compléter l'article.

--

Montant sous-traité désigné dans le marché :

Les annexes au présent engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage /nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitant payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :
Montant de la TVA :
Montant TTC :

Les déclaration et attestations (articles 114 et 45 du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Montant sous-traité envisagé :

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestation que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par les sous-traitant payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et leur agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant la personne responsable du marché.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra proposer en nantissement ou céder.

Nature des prestations	Montant hors TVA	Montant de la TVA	Montant TTC

Article 5 : nantissement de créance

Prestataire unique

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Groupement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrons présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Co traitant n°1	Co traitant n°2	Co traitant n°3	Co traitant n°4

Article 6 : délais

Les délais de réalisation des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

Délai

Avant projet	6 semaines
PRO	4 semaines
ACT	3 semaines

Le point de départ de ces délais est fixé comme suit :

* 1^{er} élément : date de l'accusé de réception, par le maître d'œuvre, de l'ordre de service prescrivant l'exécution du premier document d'étude,

* autres éléments ou parties d'éléments suivants : date de l'accusé de réception par le maître d'œuvre du prononcé de la réception du document d'études le précédant dans l'ordre chronologique de déroulement de l'opération.

Article 7 : Règlement des comptes

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon les répartitions de l'annexe n°1 au présent acte d'engagement.

Au nom de :
Banque :
N° de compte :
Clé RIB :
Code banque :
Code guichet :

Au nom de :
Banque :
N° de compte :
Clé RIB :
Code banque :
Code guichet :

Paiement des prestations :

Le paiement des prestations sera effectué en fonction de l'avancement de la mission. Des acomptes pourront être versés dès qu'un élément de mission sera terminé et accepté par le maître d'ouvrage.

Délai de paiement :

Le délai global dont dispose le maître d'ouvrage pour procéder au paiement des acomptes et du solde est de 30 jours. Le paiement est réputé effectué à la date à laquelle le comptable public a effectué le virement sur le compte du titulaire.

Article 8 : Pénalités de retard

En cas de retard dans la réalisation de l'étude, le titulaire subit sur ces créances des pénalités dont le montant par jour calendaire de retard est fixé à 50 euros hors taxe.

Fait en un seul original

A le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature du/des prestataire(s)

Décision du maître d'ouvrage :

Acception de l'offre

Le montant du marché est arrêté à :

Montant HT :

TVA :

Montant TTC :

Fait à LE FOLGOËT, le

Le Maire,
Bernard TANGUY

Valorisation des options :

Compte tenu de l'acception de/des option(s) N° , le montant du marché est arrêté à :

Montant HT :

TVA :

Montant TTC :

Fait à LE FOLGOËT, le

Le Maire,
Bernard TANGUY

Reçu notification du marché le :

Le prestataire / mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par le
prestataire / mandataire du groupement destinataire

Pour la personne responsable du marché

A..... le